

TT.
REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

D E C R E T

---:---:---:---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-666666-
MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE

ANNEE 1963 - N° 61 /RP/MSPAS!

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

S O M M A I R E

a/s. NOMINATION,--

VU la Constitution de la République du Dahomey;
VU le Décret N°111/PR/CAB. du 15 AVRIL 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié;

VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU la Loi N°59-26 relative au concours en personnel apporté par la République Française au fonctionnement des Services Publics du Dahomey;

VU la Loi N°59-28 relative à l'emploi des Militaires hors cadres dans les services publics du Dahomey;

VU la Note de Service N°4.215/MSP/DS/P du 19 Décembre 1962;

SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales;

Le Conseil des Ministres entendu,

Original	1
FORD	1
Tre'sor	1
PR	15
DP	2
DGF	7
CF	1
CD	1
Information	11
J.NAT.	1
COURS SUPREME.	1
Abomey	1
Ouidah	1
C.M. Abomey	1
" Ouidah	1
MAS/C	1
DUR. TECH.	1
2° DUF. Ad.	1
Intéressé	1
Dossier	2
Archives....	10

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. CHEVALIER-DREVON, Roger, Louis, Joseph, Médecin-Capitaine, Médecin-Chef de la C.M.d'ABOMEY, est nommé Médecin-Chef de la Circonscription Médicale de OUIDAH, en remplacement du Médecin-Capitaine MINDA Francis, appelé à d'autres fonctions;

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

PORTO-NOVO, le 14 Février 1963

Par le Président de la
République
Le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,

H. M A G A

R. D E R O U X